

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Rejeté

N° AC73

AMENDEMENT

présenté par
M. Gustave

ARTICLE PREMIER

Aux aliéas 2, 3, 4, 6 et 7, substituer aux mots :

« l'antisémitisme et le racisme »

les mots :

« le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à éviter la hiérarchisation des formes de discrimination, à rappeler l'objectif principal de ce texte : la lutte contre toutes les formes de racisme dans l'enseignement supérieur. Chaque racisme a sa spécificité, et l'antisémitisme est une forme de racisme, tout comme l'est l'islamophobie. La lutte contre l'antisémitisme doit s'inscrire dans une démarche globale de lutte contre toutes les formes de racisme.